

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 02924

Numéro SIREN : 327 745 394

Nom ou dénomination : SOGEA SUD HYDRAULIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2022 sous le numéro de dépôt 12774

## **SOGEA SUD HYDRAULIQUE**

Société par actions simplifiée au capital de 429.750 €  
Siège social : Bâtiment E @7Center 541 rue Georges Méliès - CS 40717  
34961 MONTPELLIER CEDEX 2  
327.745.394 RCS MONTPELLIER

-----

### **DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE** **DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2022**

-----

L'an 2022,  
Le 1<sup>er</sup> juillet,

**VINCI CONSTRUCTION FRANCE** (société par actions simplifiée au capital de 127.510.500 € ; siège social : L'archipel – 1973, boulevard de la défense – 92000 NANTERRE ; 380.448.944 R.C.S. NANTERRE) représentée par M. Mahieu JAHAN, dûment habilité aux fins des présentes, ci-après désignée l' « **Associé unique** »,

Titulaire de la totalité des 28.650 actions composant le capital de SOGEA SUD HYDRAULIQUE, ci-après désignée la « **Société** »,

#### **APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DOCUMENTS SUIVANTS :**

- Rapport du Président ;
- Démission du Président ;
- Texte des décisions proposées.

#### **A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :**

- Démission du Président et nomination d'un nouveau Président en remplacement ;
- Pouvoirs.

#### **PREMIERE DECISION**

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président :

- prend acte de la démission de la société VCF MANAGEMENT OCCITANIE de son mandat de Président à compter de ce jour ;
- et décide de nommer, en qualité de nouveau Président, Monsieur Gilles ABRAHAM, à compter de ce jour et pour une durée d'un an qui prendra fin à l'issue des décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés appelé(s) à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2022.

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués aux associés par la loi ou les statuts.

Monsieur Gilles ABRAHAM a d'ores et déjà déclaré accepter les fonctions qui lui sont conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour l'exercice de son mandat.

## **DEUXIEME DECISION**

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités où besoin sera.



**VINCI CONSTRUCTION FRANCE**  
Représentée par M. Mathieu JAHAN